

AUC-IGN

# Rapport d'Activités 2019

---

**Benjamin Briant**

01/04/2019

Cher adhérents - usagers,

La fonction de Président me confère comme chaque année la responsabilité de présentation du rapport d'activité de notre association.

Je reviendrai donc dans ce rapport sur les éléments marquants de cet exercice :

1. Structure associative et fonctionnement du CA
2. Les relations institutionnelles
3. Les aspects RH
4. Reconstruction de la trésorerie
5. La maîtrise des outils de gestion
6. La réflexion sur l'évolution de l'offre et les actions de restauration (dont enquête)
7. La démarche de Développement Durable
8. Les orientations stratégiques 2019

Lors de l'AG 2018 je vous avais fait part des chantiers stratégiques identifiés pour 2019, il s'agissait de :

- La reconstitution de la trésorerie pour conserver une capacité d'investissements matériels,
- La remise en marche des indicateurs,
- Un fonctionnement du Conseil d'Administration plus collectif
- Une plus grande maîtrise des outils de gestion

Ces points devaient entrer dans le cadre d'une stabilisation de l'offre, de l'équipe et de l'organisation de travail. Et cet exercice devait être l'occasion pour l'AUC d'ouvrir un chantier de discussion avec l'administration IGN concernant la convention qui nous lie.

## **1. La structure associative AUC et le fonctionnement du Conseil d'administration**

Aucun changement majeur n'a eu lieu en 2018 concernant le fonctionnement de l'AUC, dans sa structure associative. Les réflexions sur la mise à jour des statuts ont perduré au cours de l'année pour arriver à la proposition de modification que nous venons d'évoquer lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Si ces points d'améliorations statutaires peuvent sembler mineurs, il est nécessaire de garder à l'esprit que des statuts doivent être « vivant », et ne pas contraindre outre mesure le développement et le fonctionnement de l'association.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année.

Nous n'avons pas constaté de démission d'administrateur cette année. Toutes les commissions au sein du CA, pour mémoire "Statuts, Développement Durable, Gestion Informatique et Communication" ont été maintenues restent réparties sur l'ensemble des administrateurs.

## Les relations institutionnelles

Pour mémoire, l'AUC en tant qu'association en charge de la restauration sur le site Géoscience perçoit des subventions au titre de la prestation qu'elle fournit. Ces subventions entrent dans le champ de l'action sociale fonction publique.

L'AUC entretient donc des relations avec les entités qui sont présentes sur le site pour remplir au mieux sa mission, tout du moins c'est ce que nous souhaiterions.

Concernant l'IGN, principale entité du site, les relations ont pris forme à travers deux sujets :

- les aspects logistiques et bâtiments qui ont nourri des discussions presque quotidiennement
- les sujets de convention qui ont conduit à la signature d'un avenant à la fin de l'année.

Sur ce point, il me semble important d'informer que cet avenant a été signé sans modification du calcul de la subvention, mais que le mode de versement de la subvention, auparavant en avance d'un mois, se fera pour l'année 2019 au cours du mois. Ce changement provient du passage en comptabilité budgétaire de l'IGN qui doit disposer de la totalité de la somme dans son budget, pour engager une dépense. Cela représentait une difficulté pour un paiement en décembre de la subvention de janvier.

Cet avenant ne couvre que l'année 2019, et par conséquent nous aurons à discuter d'une nouvelle convention quadriennale avec l'IGN prenant effet en 2020.

Concernant Météo France, je ne peux que faire un constat identique à l'année passée. Nous sommes toujours sans convention à jour, malgré les relances et les interpellations. Cette situation est très inconfortable. Non pas parce que Météo-France ne nous paye pas ce qu'il nous doit, les factures sont honorées sans difficultés. Mais parce que si la Cour des Comptes venait à lancer un contrôle chez eux sur l'action sociale, nous pourrions être mis en difficulté. Nous venons relayer une fois de plus ceci au Secrétaire Général de l'IGN pour qu'il contacte son homologue de Météo-France. Si toutefois nous voyons que le dialogue n'est pas évident, nous serons peut-être dans l'obligation de faire chapeauter cette convention par l'IGN : ce sera un chantier du nouvel exercice 2019/2020.

Les relations avec la DSTI de l'IGN se sont légèrement améliorées, ce qui nous a permis de changer de logiciel de caisse. Il reste encore de nombreux points à faire avancer, que nous ne manquerons pas de défendre dans la convention quadriennale.

## 2. Les aspects «Ressources Humaines»

L'organisation du travail a été globalement stabilisée en 2018, bien qu'elle ait subi tout de même la fin du mouvement constaté en 2017 :

- En janvier, nous avons accepté la demande de rupture conventionnelle d'un salarié ayant une ancienneté conséquente ;

Contrairement à ce que nous avons fait en 2017, nous n'avons pas contractualisé avec un conseil juridique pour le traitement de ce dossier, l'expérience passée suffisant à le mener sans difficulté. Nous ne sommes pas non plus passés par un cabinet de recrutement par la suite.

Nous avons aussi eu à traiter le cas d'une salariée en longue maladie et à prendre des dispositions pour palier à son absence.

La solution retenue par le chef gérant fut alors de passer par une contractualisation en CDD et de diminuer le recours à l'interim, qui est malgré tout resté très présent en 2018. Cette disposition a le mérite d'être moins coûteuse pour l'AUC et sans impact pour le salarié.

La maîtrise des heures supplémentaires a aussi été un sujet en 2018, qui continuera en 2019.

### **3. La reconstruction de la trésorerie**

Comme vous l'avez constaté lors du rapport de trésorerie, le résultat de l'AUC, bien que suivant une trajectoire positive, est une nouvelle fois en déficit. Je ne reviendrai pas sur les éléments chiffrés mais je tiens à vous faire part de ma confiance en l'avenir. Les perspectives de 2019 sont bonnes et les efforts consentis en 2018 perdureront en 2019.

Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité l'augmentation du 1<sup>er</sup> septembre, celle-ci intervenant après une forte hausse des prix des denrées début 2018. Nous comprenons tout à fait que ces augmentations ne sont jamais une bonne nouvelle pour les usagers mais l'AUC ne peut survivre sans répercuter raisonnablement ces hausses. Pour mémoire, la dernière augmentation avait eu lieu en 2015.

La reconstruction de la trésorerie a pour nous plusieurs objectifs, notamment, de ne pas abaisser notre capacité d'autofinancement ce qui est le gage de notre capacité à investir, mais aussi de disposer d'une garantie en cas de retard de versement de subvention tel que nous l'avons vécu fin décembre 2017.

### **4. La maîtrise des outils de gestion**

Le Conseil d'administration a fait cette année un choix très impactant pour l'AUC, le changement de cabinet comptable. Nous avons constaté de façon récurrente des difficultés de la part d'Experfinace à prendre en compte les attentes de l'AUC et à répondre dans des délais cohérents à nos demandes. La confiance dans ce cabinet s'est rompue et par conséquent, l'AUC a dénoncé sa lettre de mission.

Une démarche prospective a alors été lancée et le Conseil d'Administration a retenu le cabinet Acontias après étude de plusieurs offres.

Par ailleurs, j'avais évoqué en 2018 le risque encouru par l'AUC concernant le logiciel de caisse. Nous avons enfin pu changer celui-ci en fin d'année et nous mettre en conformité avec la réglementation fiscale. Le CA de l'AUC a fait le choix de la solution du prestataire XGIL, déjà implanté dans d'autre secteur de la restauration d'établissement public.

Nous avons changé d'assurance et de contrat passant d'un contrat vieillissant et obsolète à une contrat AXA.

Concernant la reprise des indicateurs, c'est un chantier qui n'a pas été totalement réalisé. Nous pouvons dire que cet objectif n'a finalement pas été tenu en tout cas dans la forme que nous souhaitons. Bien sûr nous avons eu tout au long de l'année à notre demande des retours sur les la quantité la qualité et la provenance des denrées servies, ou sur la part de bio-déchets premier indicateur de gaspillage. Cependant nous devons réussir à mettre en place des indicateurs fiables et réguliers pour deux raisons essentielles :

- construire un pilotage fin,
- communiquer aux usagers sur la qualité et la provenance des denrées servies.

## **5. L'évolution de l'offre ainsi que les actions de restauration**

L'offre de restauration a été modifiée grandement par l'arrivée du chef Théo Apostolski. Les objectifs que nous avons fixés, la production en produit frais, bio, et transformés sur place, ont été remplis semble-t-il pour 2018. Largement sur les aspects frais et travaillé sur place. A minima pour le bio. Pas suffisamment pour la saisonnalité. Le fait est que malgré nos efforts les indicateurs ne nous sont pas transmis régulièrement et la gestion du logiciel de stock est restée trop superficielle.

L'enquête auprès des usagers dans le second semestre a marqué un nouveau recul de la satisfaction, la satisfaction globale vis-à-vis de la cantine a encore diminué passant sous la barre de la note 7/10. Nous devons prendre en compte ce résultat et analyser au mieux les raisons de cette baisse.

## **6. La démarche de Développement Durable**

Sur ce sujet, il n'y a pas eu de grande avancée cette année. Nous avons maintenu les objectifs de réduction du gaspillage, en portant une attention au service, ce qui est difficile notamment dans le cas de contrat courts ou d'interim.

Nous avons aussi mis en place des points d'apport volontaire pour la gestion des déchets du panier-repas. Cette initiative, pas assez soutenue par l'IGN en termes de mise à disposition de poubelles dédiées a cependant remporté un réel succès. De nombreux contenants sont ramenés. Il reste des efforts à faire pour que cette pratique se généralise.

La saisonnalité, je vous l'ai déjà dit en évoquant le suivi des indicateurs, n'a pas été suffisamment suivie. Ce point est parfois difficile à défendre lorsque l'on souhaite à la fois la

diversité et la saisonnalité. Cependant c'est un point essentiel en termes de durabilité lorsque l'on parle de restauration.

Notons que le chef a fait des efforts conséquents pour s'approvisionner en denrées locavores : même si cela n'a pas été une généralité, et que nous ne pouvons pas le mettre en place sur l'ensemble des denrées, des initiatives ont été prises en ce sens.

## Les orientations stratégiques 2019

En ce qui concerne les orientations 2019, l'assemblée générale est l'occasion de tracer les contours de celles-ci avec vous. Je tiens cependant, au nom du Conseil d'Administration de l'AUC, à aborder les perspectives que nous percevons.

A l'heure de la loi EGALIM, les exigences pour la restauration collective sont fortes en raison de son rôle levier pour la transition agricole et alimentaire des territoires. Cela influera nettement les orientations de l'AUC en termes d'offres pour l'exercice 2019/2020. Avec une part obligatoire de 50% de produits porteurs d'un signe de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique. D'autres impératifs environnementaux incomberont à l'AUC notamment concernant les contenants à usage unique et les emballages non recyclables.

Il est donc impératif que l'AUC concentre ses efforts sur les points suivants en 2019 :

- La communication d'indicateurs sur la provenance des denrées,
- L'accroissement de la capacité des tables de tri et du tri lui-même
- L'arrêt des emballages à usage unique non recyclable
- Le développement de l'offre alternative

Cet exercice sera l'occasion pour l'AUC, je vous l'ai déjà dit d'ouvrir un chantier de discussion avec l'administration IGN concernant la prochaine convention quadriennale.

Je vais vous laisser la parole, chers usagers, pour débattre des orientations stratégiques pour notre association

Je vous remercie enfin, Mesdames et Messieurs les usagers, sans qui l'AUC ne serait pas ce qu'elle est.

Vive l'AUC-IGN.

Benjamin Briant,  
Président de l'AUC